



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question au Gouvernement n° 1299

Texte de la question

CRISE DANS L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. le président. La parole est à M. Thierry Benoit, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Thierry Benoit. Monsieur le Premier ministre, les élus du groupe Nouveau Centre et leur président, François Sauvadet, souhaitent attirer votre attention sur les difficultés des producteurs de lait (*" Ah ! " sur les bancs du groupe SRC*), provoquées notamment par une décision discutable de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

La libéralisation du prix du lait devait déboucher, au cours de ce trimestre, sur une réorganisation progressive de la filière laitière, sous la houlette d'un groupe de travail interministériel. Or les mois ont passé, sans que les producteurs de lait voient leurs rentes évoluer. Les cours ont chuté de 30 % et de nombreuses exploitations sont actuellement en très grande difficulté. La responsabilité en incombe en partie aux industriels, qui ont fixé unilatéralement le prix du lait au cours du mois d'avril.

Certes, le marché est totalement déprimé et les stocks de beurre et de poudre de lait s'accumulent dans les entrepôts des grands groupes européens. Mais il conviendrait d'obtenir plus de transparence sur la constitution des prix, réalisée par les transformateurs et les distributeurs, grâce à l'Observatoire des prix.

Étant attaché, tout comme mes collègues centristes, à une plus juste rémunération, je ne peux que vous encourager, monsieur le Premier ministre, à organiser une médiation entre la Fédération nationale des producteurs de lait et les groupes concernés. Par ailleurs, je souhaiterais savoir si vous entendez porter ces problèmes structurels sur la scène européenne et défendre l'idée d'une régulation communautaire du marché laitier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC.*)

M. Jean-Pierre Soisson. Voilà une bonne question !

M. le président. La parole est à M. Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Michel Barnier, *ministre de l'agriculture et de la pêche*. Monsieur Benoit, je vous remercie de vous faire ici l'écho de la colère et de l'inquiétude des éleveurs, que le Gouvernement comprend compte tenu de l'écart entre les prix annoncés et le travail qu'ils fournissent.

Au-delà des mesures nationales que nous avons prises - notamment la médiation, que Luc Chatel et moi-même avons annoncée ce matin afin d'inciter les industriels, les coopératives et les producteurs à reprendre la discussion sur de meilleures bases -, je tiens à rappeler que ces difficultés ne sont pas exclusivement françaises ; elles rencontrent le même écho dans l'ensemble de l'Europe.

C'est pourquoi nous travaillons à l'élaboration d'une stratégie européenne de régulation et de maîtrise de la production laitière. Avant d'annoncer la suppression des quotas en 2014, nous devons trouver, entre Européens, les moyens de maîtriser et de réguler cette production. Nous travaillons donc à une contractualisation dans un cadre européen régulé. Comme vous, je pense qu'il n'est pas normal que les éleveurs livrent leur lait avant d'en connaître le prix, un mois et demi plus tard, sans avoir aucune visibilité. Dès la semaine prochaine, je porterai ces questions au niveau européen, notamment avec mon homologue allemande.

S'agissant de l'agriculture en général, de l'alimentation, qui intéresse tous les consommateurs, et de la production laitière en particulier, je veux redire devant l'Assemblée nationale que nous ne les laisserons pas face à la seule loi du marché (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR*), qui est celle du moins-disant

économique et social. (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC et sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Thierry Benoit](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1299

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 juin 2009